



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2009 – 022 du 17 juin 2009

Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle à la chargée de médiation culturelle



L'an deux mille neuf, le 17 juin 2009 à 10 heures, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche Guyon dûment convoqué le 17 juin 2009.

Etaient présents :**Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin.
- Représentant la Préfecture du Val d'Oise : Patrice Pennel
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny, - Raymond Lavaud, Conseiller général du canton de Beauchamp
- Représentant de la commune de La Roche Guyon : Christine Forge, Maire
- Propriétaire du Château : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld
- Personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise : François Dupille

Représentant du personnel : Olivier Lopes

Absents-excusés ayant donné un pouvoir :

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombres de votants : 13

Absents

- Marie Christine Devevey, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France
- Daniel Lehleyder, conseiller municipal, personnalité désignée par la commune de La Roche Guyon
- Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- Gérard Seimille, conseiller général du canton de Pontoise
- Bernard Toub Blanc, personnalité désignée par le Conseil général du Val d'Oise

Etaient également présents :

- Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Marie Christine Dodier, E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon

CONSIDERANT,

- L'impossibilité de l'EPCC, dans le cadre du budget primitif 2009, de procéder au recrutement d'un chargé de communication et de développement des publics
- La nécessité de palier en interne à cette absence de poste
- Que les missions dévolues en 2008 au chargé de communication et de développement des publics recruté en CDD ont été assurées début 2009 par la chargée de médiation culturelle
- La surcharge de travail que cela a représenté pour elle

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle d'un montant de 900€ bruts à la chargée de médiation culturelle.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : *Unanimité.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller**